

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, CHOQUET, KWAK, LENOBLE, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. RAUZIER
M. AUBRY par M. KWAK
Mme N'KLO par Mme BRUNET
Mme DELAMARRE par Mme BONNET

ABSENT : M. BERTHELOT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Désignation d'un conseiller communautaire suite à démission
3. Désignation d'un délégué à la mission locale du Grand Plateau Picard suite à démission
4. Désignation d'un délégué au syndicat de l'école de musique suite à démission
5. Désignation d'un délégué au SMIOCE suite à démission
6. Modification de la composition de certaines commissions
7. Création d'une commission urbanisme
8. Création de postes
9. Modification de temps de travail
10. Demande de subvention auprès de la CCPP
11. Convention de renforcement de la sécurité avec l'OPAC
12. Débat d'orientations budgétaires 2017

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Désignation d'un conseiller communautaire suite à démission

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE**, Conseiller Communautaire, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la CCPP.

L'article L273-10 dispose que lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire.

M. Bertrand **HAMOT** propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Bertrand **HAMOT**, Conseiller Communautaire.

VOTE : UNANIMITE

3. Désignation d'un délégué à la mission locale du Grand Plateau Picard suite à démission

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE**, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué à la Mission Locale du Grand Plateau Picard.

M. **DESMEDT** indique que Mme Béatrice **DELAMARRE** souhaite déposer sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice **DELAMARRE**, déléguée à la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard.

VOTE : UNANIMITE

4. Désignation d'un délégué au syndicat de l'école de musique suite à démission

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE**, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué au syndicat de l'école de musique.

M. **DESMEDT** présente la candidature de M. Julien **LENOBLE** qui précise accepter cette fonction mais émet une réserve quant à sa disponibilité.

M. **AUDIGER** faisant rapport du dernier conseil municipal au cours duquel M. **DESMEDT** indiquait qu'il était difficile de trouver des membres, souhaite de ce fait proposer sa candidature.

M. **DESMEDT** approuve cette démarche et en accord avec M. **LENOBLE** propose de retenir la candidature de M. **AUDIGER**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Samuel **AUDIGER**, délégué au Syndicat de l'Ecole de Musique.

VOTE : UNANIMITE

5. Désignation d'un délégué au SMIOCE suite à démission

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE**, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué au SMIOCE.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation de M. Vincent **BERTHELOT**, délégué au Syndicat Mixte Oise Classes Environnement.

VOTE : UNANIMITE

6. Modification de la composition de certaines commissions

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE** et à l'installation du nouveau conseiller municipal, il y a lieu de modifier la composition de certaines commissions.

Le Conseil Municipal décide de modifier les commissions municipales comme suit :

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

- Frans DESMEDT
- Dominique RAUZIER
- Sarah FLAGOTHIER
- Angélique DELAUTEL
- Edith LOBBE
- Martine BOURGOIN
- Francine GODARD-BEGUE
- Jeannine PILARDEAU
- Mylène BAPAUME
- Samuel AUDIGER

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ

- Frans DESMEDT
- Catherine BONNET
- Pascal BOURGETEAU
- Pascal FOVIAUX
- Martine BOURGOIN
- Francine GODARD-BEGUE
- Aya N'KLO
- Jeannine PILARDEAU
- Sarah FLAGOTHIER
- Béatrice DELAMARRE
- Alain DEFLERS

COMMISSION JUMELAGE

- Frans DESMEDT
- Dominique RAUZIER
- Patrick CONVERS
- Edith LOBBE
- Laurent KWAK
- Mylène BAPAUME
- Pascal BOURGETEAU
- Sarah FLAGOTHIER
- Samuel AUDIGER

COMMISSION COMMUNICATION

- Frans DESMEDT
- Patrick CONVERS
- Béatrice DELAMARRE

- Martine BOURGOIN
- Francine GODARD-BEGUE
- Samuel AUDIGER

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'une commission urbanisme

Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, la commune doit mettre son PLU (Plan Local d'Urbanisme) en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement.

Afin de mener les travaux relatifs à ce dossier, il est proposé au conseil municipal de créer une commission urbanisme composée de l'ensemble des adjoints, d'un conseiller municipal de la majorité ainsi que d'un conseiller municipal de l'opposition.

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres de la commission Urbanisme, comme suit:

- Dominique RAUZIER
- Catherine BONNET
- Bernard DUBOUIL
- Laurette BRUNET
- Patrick CONVERS
- Pascal BOURGETEAU
- Pascal FOVIAUX
- Bertrand HAMOT
- Samuel AUDIGER

VOTE : UNANIMITE

8. Créations de postes

M. Vincent BERTHELOT arrive avant l'étude de cette question (nombre de votants : 29)

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, sur proposition du Comité Technique du 1^{er} mars, il y a lieu de créer un poste de Chef de Police Municipale Principal 2^{ème} classe afin d'accueillir prochainement le nouvel agent.

Par ailleurs, il explique que la loi Sauvadet de 2012 permet aux contractuels de devenir titulaires, sous certaines conditions, par le biais de sélections professionnelles.

Un agent de la ville remplit ces conditions. Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'Educateur des APS, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2017.

VOTE : UNANIMITE

9. Modification du temps de travail

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à l'ouverture d'un accueil périscolaire au sein du groupe scolaire du Moulin et après avis favorable du Comité Technique réuni le 1^{er} mars dernier, il y a lieu de modifier le temps de travail d'un Adjoint d'Animation 2^{ème} classe.

A compter du 1^{er} avril 2017, cet agent effectuera 27 heures 30 hebdomadaires au lieu de 23 heures 30.

VOTE : UNANIMITE

10. Demande de subvention auprès de la CCPP

M. DESMEDT explique que la commune envisage de remettre en état la Croix rue de Montdidier, très endommagée. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès de la CCPP dans le cadre de ce projet :

➤	Rénovation de la Croix	3250 € HT
▪	Subvention sollicitée (40%):	1300 € HT

VOTE : UNANIMITE

11. Convention de renforcement de la sécurité avec l'Opac

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal le projet de convention relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la commune de St Just-en-Chaussée afin de renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé.

Ce dispositif a pour but de garantir la tranquillité des locataires, spécialement dans les halls d'entrées et les parties communes. L'Opac dispose de 327 logements collectifs à Saint Just en Chaussée ce qui représente un coût annuel de 1 962 € pour la ville.

M. DEFLERS souhaite savoir si les locataires sont informés de la redevance qui leur sera demandée.

M. DESMEDT répond par l'affirmative puisque les locataires ou leurs représentants ont signé l'Accord Collectif des Locataires.

M. DEFLERS approuve le principe d'une présence sur le terrain mais pas sous cette forme. Il juge préférable la création d'un emploi supplémentaire au sein de la Police Municipale.

M. DESMEDT répond qu'un emploi de policier municipal a déjà été créé. Il précise que la création d'un poste coûte à la collectivité 35 à 40 000 € par an contre 1 962 € pour la signature de cette convention. Bien que Saint Just en Chaussée soit une ville calme, il est nécessaire de disposer de moyens afin de renforcer la sécurité.

VOTE : 26 POUR - 3 CONTRE

12. Débat d'Orientations Budgétaires 2017

M. DESMEDT rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientations Budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat consiste à examiner les actions envisagées dans les années à venir.

CONTEXTE LOCAL

Au 1^{er} janvier 2017, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 076 habitants contre 6 055 en 2016 (5 892 en 2015).

C'est dans un contexte d'augmentation constante de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2016

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 677 259,59	6 616 102,69
	Section d'investissement	3 313 509,87	916 397,92
		+	+
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	/	3 209 562,93
	Report en section d'investissement	/	522 437,10
		=	=
TOTAL		8 990 769,46	11 264 500,64
Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	1 352 695,48	380 185,00
	Total des restes à réaliser	1 352 695,48	380 185,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 677 259,59	9 825 665,62
	Section d'investissement	4 666 205,35	1 819 020,02
	TOTAL CUMULE	10 343 464,94	11 644 685,64

Le résultat 2016 dégage un excédent de 1 301 220,70 € net.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 est de 2 849 340,53 € en capital (3 146 304,64 € en 2016) et de 764 916,84 € en intérêt (883 584,05 € en 2016).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :

- En 2017 : 413 648 €
- En 2016 : 414 361 €
- En 2015 : 449 768 €
- En 2014 : 455 052 €
- En 2013 : 476 060 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2017

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme précisé précédemment, l'année 2017 sera marquée par une situation complexe avec une baisse significative de la DGF.

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement devrait baisser en 2017 d'environ 60 000€, ce qui porte le montant à près de 450 000 €. *Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas été communiquées par les services de la DGFIP.*

Pour mémoire :

	Montant de la DGF
2013	761 000 €
2014	718 000 €
2015	615 933 €
2016	507 111 €

Il convient de préciser que l'année 2017 verra la collectivité subir de nouvelles augmentations de la masse salariale issues des décisions prises par le gouvernement :

- Hausse de 0,6 % de la valeur du point d'indice de rémunération des agents publics à partir de février
- Organisation de 4 tours d'élections nationales
- Application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
- Evolution du taux de cotisation retraite (Cnracl et Ircantec)

Par ailleurs, la municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations. Pour autant cette enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2017, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la ville s'impose à elle-même.

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2017, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

➤ L'eau potable :

Le diagnostic du réseau d'eau réalisé au cours de l'année 2014 a permis de poursuivre la réduction des fuites de réseau, ce qui se traduit par une meilleure gestion de la ressource naturelle.

Des réflexions seront menées par la Commission Finances sur les modalités d'application qui sont fluctuantes de la loi Warsmann, relative au dégrèvement accordé aux usagers de l'eau potable dont la consommation est dite « anormale ». Un conseiller municipal en lien avec les services de la Trésorerie a été désigné pour assurer un suivi de proximité des personnes en situation de non-paiement des factures d'eau.

Pour rappel, la compétence eau sera transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes du Plateau Picard.

➤ L'environnement et les espaces publics :

Le projet de création de halle couverte, lancé en 2016 se poursuit en 2017 pour accueillir les étals du marché hebdomadaire de Saint Just.

Des locaux seront prévus dans la réalisation de cette structure afin d'y accueillir le monde associatif.

Conformément à la directive d'éco-conception de l'Union Européenne, les lampes à vapeur de mercure, autrefois utilisées en abondance pour l'éclairage public, continueront d'être remplacées cette année et dans le cadre d'un plan pluriannuel, par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

Le PLU actuel approuvé en mai 2007, sera mis en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne l'évaluation environnementale ; ainsi que la loi ALUR.

➤ Les services à la population :

C'est une priorité de la municipalité.

Comme évoqué l'an dernier, les inscriptions cantine pourront se faire de façon dématérialisée, via le site internet de la commune et les parents auront la possibilité d'effectuer le paiement en ligne (déjà mis en place en 2016 pour le périscolaire et ALSH).

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) validé en fin d'année 2015 par une convention de partenariat entre les services de l'Etat, la CAF et la collectivité poursuit ses travaux afin de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire, et ainsi proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour échanger, évaluer et améliorer l'offre éducative et les services proposés aux familles.

L'accueil périscolaire se fera à compter des vacances de février sur 2 sites : l'îlot z'enfants et le périscolaire du Moulin, nouvellement réhabilité qui accueille également les enfants du groupe scolaire du moulin et de l'école Valentin Haüy pour la restauration scolaire.

Une réflexion sera menée sur la possibilité d'augmenter l'amplitude horaire d'accueil des centres de loisirs ainsi qu'une réflexion sur la possibilité de rendre payants les TAP.

Suite au sondage réalisé, la mutuelle communale à destination des administrés est mise en œuvre dès cette année.

A compter du 14 mars 2017, la commune, comme 27 communes du département de l'Oise assurera l'enregistrement des demandes des Cartes Nationales d'Identité, selon le même mode opératoire que les passeports. Ainsi les usagers pourront déposer leur demande de CNI et de passeport dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.

➤ La sécurité :

Les premières caméras installées depuis 2002 devraient faire l'objet d'un renouvellement pour toujours plus d'efficacité et garantir la sécurité de tous. La commune compte aujourd'hui une cinquantaine de caméras

Un programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection sera lancé cette année.

Afin de rendre les bâtiments communaux accessible à tous, les premiers travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de l'AD'AP se poursuivront cette année.

➤ La gestion du personnel :

La municipalité continuera le recours aux emplois aidés (CUI et emplois d'avenir) afin d'assister le personnel titulaire et permettre aux bénéficiaires de ces contrats de se former et/ou de reprendre contact avec le monde du travail.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

Des nouveaux contrats dits civiques devraient également compléter les effectifs de la commune.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Matériel :

- Matériel technique : tracteur, tondeuse, équipements électroportatifs, rampes routières pour véhicule technique, véhicule type « quad technique » pour nettoyer les rues des déjections canines...
- Renouvellement de la sonorisation de la salle des fêtes
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse

➤ Bâtiment :

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Réfection du préau Bogaert
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Aménagement du local Police pour les adjoints et leurs permanences
- Réalisation d'une halle couverte avec locaux associatifs
- Remise en état des 3 chiens assis de la médiathèque
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'église
- Rénovation de la croix rue de Montdidier
- Installation d'un système de chauffage dans l'église

- Mise en place de détecteur de fumées froides dans la salle des fêtes
- Remplacement des extracteurs de fumée au gymnase

➤ Voirie :

- Bordures de trottoir - Réfection des trottoirs du Moulin
- Réfection de la rue de Breteuil
- Réalisation d'un parking à côté du terrain synthétique
- Aménagement du terrain aux abords du tennis couvert pour accueillir les forains et les associations (occupation de l'ancien site occupé par la halle couverte)
- Remise en enrobé du cheminement entre Dojo et Gymnase

➤ Equipement sportif :

- Création d'un skate park
- Rénovation de la piste d'athlétisme
- Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège
- Création de 2 terrains de pétanque (derrière le magasin Lidl et au foyer des aînés)
- Remplacement du revêtement de sols au tennis de table
- Entretien du plancher du gymnase
- Aménagement du terrain herbeux rue de Montdidier

➤ Informatique :

- Renouvellement de matériel informatique (mairie et écoles)
- Changement du serveur informatique de la mairie

➤ Eclairage Public :

- Poursuite du remplacement des lampes à mercure
- Mise en conformité, entretien de l'existant
- Eclairage passage piéton devant la gendarmerie

➤ Sécurité :

- Renouvellement du parc de vidéo-protection
- Implantation de nouvelles caméras
- Défense incendie Rotibéquet
- Installation de visiophones dans les écoles et périscolaires
- Mise en place de barrière amovibles devant l'école élémentaire Valentin Haüy dans le cadre du plan vigipirate
- Mise en place des PPMS (plan de mise en sécurité) dans les écoles

CONCLUSION

La population de notre ville s'accroît, parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent cette courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2017 verra également des évolutions dans la gestion de ses bâtiments :

- Cession à la CCPP du bâtiment rue Sarrail occupé actuellement par la Mission Locale, pour y installer les services mutualisés de la CCPP (urbanisme, services de l'eau).
- Acquisition et réhabilitation de l'ancienne CPAM pour y installer la Mission Locale
- Projet en parallèle avec la CCPP de création d'une pépinière de petites entreprises dans le bâtiment situé rue Aristide Briand, (anciennement occupé par le Théâtre du Vieux Colombier)

** **
**

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'élaboration du budget est soumise à de fortes contraintes sur le plan des dotations de l'Etat. Malgré celles-ci, et grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2017.

VOTE : 26 POUR-3 ABSTENTIONS

M. **DEFLERS** demande qu'une visite du bâtiment accueillant l'ancienne Caisse Primaire d'Assurance Maladie soit organisée.

Il approuve les orientations envisagées (halle couverte, mutuelle communale, ...) mais est contre le fait de faire payer les Temps d'Activités Périscolaires.

Mme **HAQUET** est contre également.

Par ailleurs, M. **DEFLERS** conteste le renouvellement du parc de vidéo-protection. Cela coûte trop cher. Il souligne que les existantes nécessitent d'être entretenues, ce qui représente déjà un coût.

M. **DESMEDT** répond que la vidéo-protection permet de résoudre de nombreux problèmes et garantit la sécurité de notre ville.

Il rappelle que les auteurs des nombreuses dégradations (feux de poubelles, pneus crevés ...) que la ville a connu depuis mi-janvier ont été interpellés.

M. **DEFLERS** se réjouit de la décision de ne pas prévoir d'augmentation des impôts, pour la quatrième année consécutive.

Il fait remarquer que toutes les agglomérations regroupant 25 000 habitants disposent d'une piscine. Il souhaiterait que la Communauté de Communes réfléchisse à la création d'un bassin ce qui éviterait le transport des élèves dans les équipements alentours.

M. **DESMEDT** répond que le coût de réalisation d'une piscine couverte se situe entre 25 et 30 millions d'euros. La gestion d'un tel équipement est très difficile et génère un déficit de 1 % chaque année. Pour le moment, le Plateau Picard n'envisage pas ce type de création. Néanmoins, le bassin de baignade naturelle est toujours en projet.

Par ailleurs, il rappelle que la Communauté de Communes contribue déjà à l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles et a déjà beaucoup de projet en cours de réalisation.

TOUR DE TABLE

M. **FOVIAUX** signale de nombreux trous dans la voirie des rues Mangin et des Equelettes. Par ailleurs, il déplore la présence de déjections canines dans les rues et l'incivisme des propriétaires.

M. **BOURGETEAU** annonce que :

- la section Raid Aventure organisera L'Orient Oise les 11 et 12 mars
- un gala de catch, organisé par l'association « Rassemblement des Catcheurs Français » aura lieu samedi 11 mars

M. **RAUZIER** rappelle la venue de la délégation malienne du 22 mars au 4 avril. Une réception en son honneur sera donnée le jeudi 23 mars.

Puis il dresse la liste des manifestations culturelles à venir :

- les compagnies Lyricopresto et Luna Loca vous invitent, le samedi 11 mars, à assister au spectacle « sous le soleil de l'Andalousie »
- le traditionnel Salon des Arts aura lieu les samedi 1^{er} et dimanche 2 avril
- la représentation de la comédie « Los démonios » est prévue le samedi 15 avril
- un concert de l'Orchestre de Picardie sera proposé le jeudi 15 juin à 20h00

Mme **LOBBE** fait part des interrogations de la Société Historique quant aux suivis des échanges avec la commune de Loriol sur Drôme.

M. **DESMEDT** répond que suite au changement de l'équipe municipale de Loriol sur Drôme lors des dernières élections, le nouveau Conseil Municipal n'a pas donné suite au projet de correspondance.

Par ailleurs, Mme **LOBBE** souhaite savoir où est la plaque des frères Pihan qui était apposée sur un mur attenant à l'église mais qui a été décrochée lors des travaux du parking.

M. **DESMEDT** répond que la question va être posée aux services techniques ainsi qu'à l'entreprise qui a fait les travaux.

En ce qui concerne le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2018, M. **DEFLEERS** déplore le fait que la loi impose le transfert, sans aucune concertation. Il estime que cela constitue un recul dans les compétences des communes.

M. **DESMEDT** partage cet avis et déplore que cela soit imposé par l'Etat. Néanmoins, plusieurs salariés rejoindront le service de l'eau de la Communauté de Communes. D'ailleurs, il tient à souligner la compétence des agents en charge de l'eau qui se montrent toujours disponibles et efficaces.

M. **AUDIGER** indique que certains aînés lui ont fait part de leur gêne quant au fait de faire la queue lors de la distribution du colis de fin d'année, au Centre Communal d'Action Sociale. Il lui a été soumis l'idée de mettre en place des bacs qui seraient utilisables dans les commerces de la ville.

M. **DESMEDT** répond que la coutume est d'offrir un colis qui d'ailleurs est très apprécié eu égard aux nombreuses félicitations des aînés chaque année.

M. **AUDIGER** s'interroge sur la méthode utilisée par les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes pour identifier la présence de déchets recyclables dans les bacs d'ordures ménagères.

M. **DESMEDT** répond que la recherche s'effectue par palpation.

M. **AUDIGER** pense que cela n'est pas fiable puisque par exemple certains cartons ne sont pas recyclables. Il fait part de l'expérience d'une personne qui a reçu un autocollant alors qu'elle triait ce qui était recyclable.

M. **DESMEDT** explique que les nouveaux ambassadeurs du tri sont chargés de vérifier si les déchets recyclables sont bien triés et de sensibiliser et informer les usagers sur les consignes de tri si cela est nécessaire.

Ce dispositif a été mis en place afin de continuer à maîtriser le coût de la gestion des déchets. En effet, depuis quelques années le tonnage des déchets baissait, notamment grâce à l'instauration d'un bac unique pour les ordures ménagères et à l'utilisation des Points d'Apports Volontaires, mais cette tendance a commencé à s'infléchir. Il est nécessaire de contenir le budget relatif aux ordures ménagères qui est de deux millions d'euros car sinon à moyen terme des problèmes financiers apparaîtront.

M. **AUDIGER** propose qu'un nouveau guide du tri soit distribué afin de rappeler les règles en la matière.

M. **DESMEDT** approuve cette idée.

M. **DEFLEERS** souhaite savoir où en est la réflexion sur la gestion des déchets évoquée il y a quelques mois.

M. **DESMEDT** explique qu'actuellement les déchets du Plateau Picard sont triés au sein de la société Gurdebeke située à Saint Just en Chaussée. Toutefois, le SMDO réfléchit pour qu'à terme les déchets soient envoyés dans l'incinérateur situé à Villers Saint Paul.

Par ailleurs, la Communauté de Communes réfléchit à la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) Incitative qui se compose d'une part basée sur le foncier et d'une autre part variable en fonction du poids ou du volume des déchets ce qui reviendrait à dire que la personne qui ne triera pas, payera plus cher.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 21h45.

